

Jean Renel Sénatus s'explique devant le Sénat

Le Nouvelliste | Publié le : mercredi 03 octobre 2012

Yvince HILAIRE

L'ex-commissaire, Jean Renel Sénatus

YVINCE HILAIRE



3

L'ex -commissaire du gouvernement Jean Renel Sénatus, a répondu ce mercredi à l'invitation de la commission Justice du Sénat. Il s'est expliqué sur les accusations portées contre Jean Renel Sanon et Josué Pierre Louis, respectivement ministre de la Justice et président du Conseil électoral des six contesté.

« Soucieux de ma dignité, je ne pouvais pas accepter que le ministre salisse mon image sur les ondes, après avoir été utile à mon pays », a indiqué l'ancien chef du parquet de Port-au-Prince. Jean Renel Sénatus a critiqué le manque d'élégance de l'actuel ministre de tutelle de la justice dans cette affaire. « J'ai été démis de mes fonctions alors que je n'ai jamais reçu ma lettre de révocation », a-t-il dénoncé. C'est par la voix des ondes, explique-t-il, qu'il a appris qu'il n'est plus commissaire.

Fier de son passage à la tête du parquet, Jean-Renel Sénatus a déjà repris ses activités dans son cabinet d'avocats.« Je suis un avocat de profession. Je ne m'attache à aucun poste. Mes clients peuvent désormais me consulter », a affirmé Me Sénatus tout en énumérant ses différentes réalisations à la tête du parquet en 9 mois.

Les motifs évoqués par le ministre de la Justice pour justifier la révocation de l'ex-commissaire ne tiennent pas. Il n'y a pas lieu, a-t-il dit, de parler d'insubordination. "

Si je suis insubordonné, a-t-il poursuivi, pour n'avoir pas voulu exécuter des ordres manifestement illégaux émanant de mon ministre de tutelle, je suis d'accord ! ", a ironisé Me Sénatus. « Je n'ai, a dit l'homme de loi, que la loi comme boussole.»

En moins de trois mois, le ministre de la Justice m'a contraint d'exécuter 17 ordres manifestement illégaux, dont l'arrestation de Me Mario Joseph, Newton Saint-Juste et André Michel. « Je n'ai pas exécuté ces ordres. Car j'estimais qu'il n'y a pas de provisions légales.»

C'est, a-t-il révélé Josué Pierre-Louis en personne qui l'a appelé pour lui demander de procéder à l'arrestation de Newton Saint-Juste et André Michel pour outrage à la magistrature. Ces derniers ont intenté une action en justice contre la famille présidentielle. « Au lieu d'agir ainsi, je préférerais remettre ma démission », phrase,

dit-il, lancée en réaction à Me Pierre-Louis. « Voilà, honorables sénateurs, les causes de ma révocation », a sèchement lâché Me Jean Renel Sénatus.

En ce qui a trait à la franchise sollicitée de la ministre des Finances pour acheter une voiture, Jean Renel Sénatus a apporté des précisions. « J'avais seulement demandé une franchise pour dédouaner un véhicule que j'ai acheté avec mes propres fonds. Ce que la ministre avait refusé ». Toutefois, Me Sénatus croit que, pour avoir rendu d'énormes services à l'État, il pouvait bénéficier d'un tel support.

Contrairement aux rumeurs, la fameuse liste des 36---d'ailleurs soumise à la commission--- ne concerne que des inconnus. Me Sénatus pense que le ministre voulait le piéger par méchanceté en lui demandant de faire ce que la loi a clairement interdit.

Yvince HILAIRE

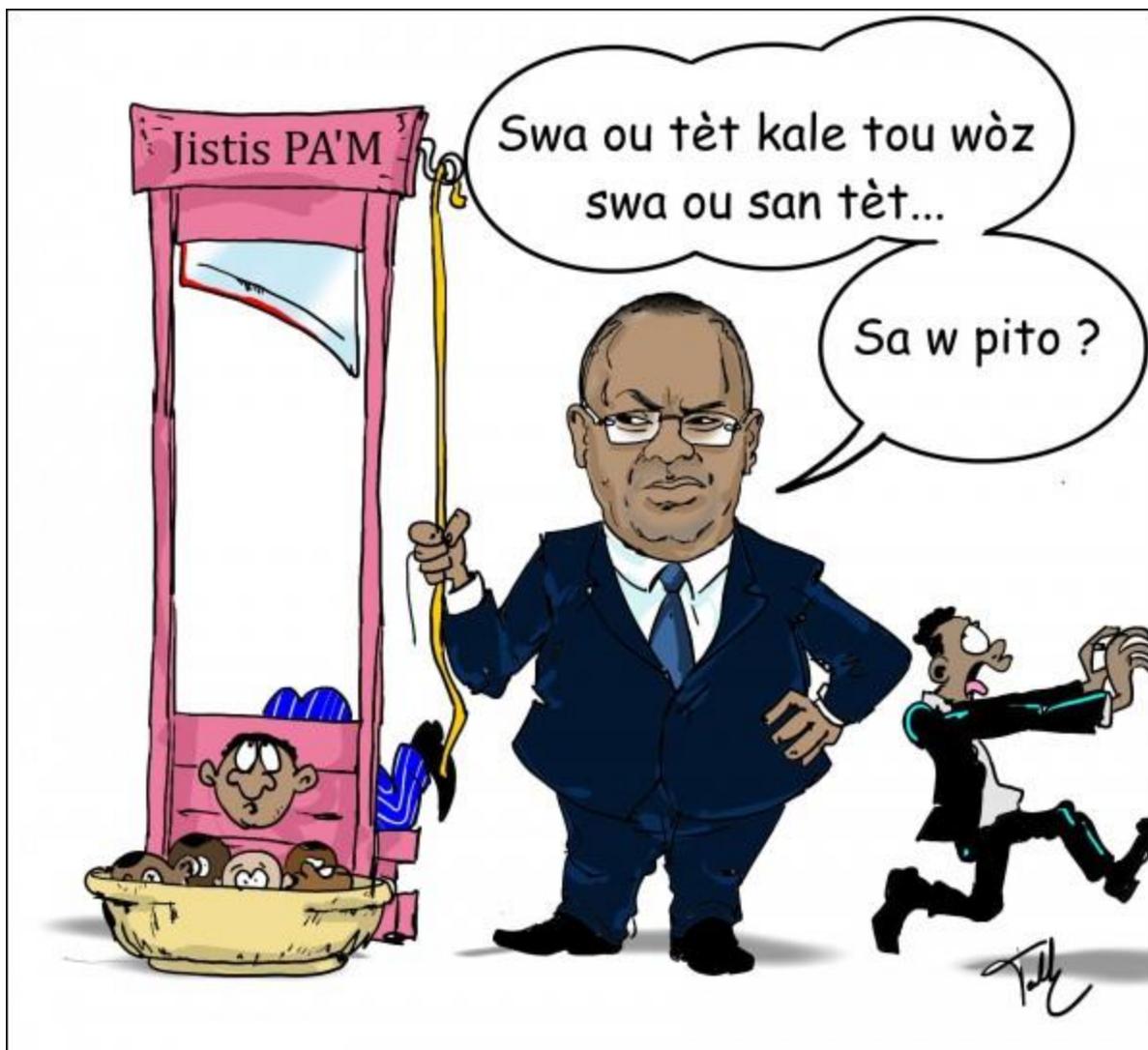
<http://www.lenouvelliste.com/article4.php?newsid=109512>

Sénatus, Sanon et Pierre-Louis, la course au scalp

Le Nouvelliste | Publié le : vendredi 28 septembre 2012

Valéry Daudier et Claude Gilles

Le ministre de la Justice et le président du Conseil électoral permanent (CEP) sont traînés dans la rue par Jean Renel Sénatus, désormais ex-commissaire du gouvernement de Port-au-Prince. Retour sur un grand déballage médiatique.



Me Jean Renel Sénatus

Bouche cousue depuis sa révocation à la tête du parquet de Port-au-Prince, Jean Renel Sénatus explose, sans retenue, en répondant aux raisons évoquées par le ministre de la Justice, Jean Renel Sanon, pour justifier sa surprenante révocation. « Le pire criminel est le ministre de la Justice », a tempêté l'ex-commissaire du gouvernement en guise de réplique à son ancien ministre de tutelle.

« C'est un monsieur très irrespectueux qui n'a jamais exécuté aucun ordre du ministère de la Justice », est la phrase lancée par le ministre Sanon sur les ondes de Radio Vision 2000 pour piquer la colère du très médiatisé Sénatus. S'étant taillé une certaine réputation dans la lutte contre la délinquance juvénile, il a été révoqué, selon le ministre, pour insubordination et manque de résultats. Des accusations rejetées d'un revers de main par Me Sénatus qui a vidé son sac. Le ministre, a-t-il martelé, est

impliqué dans le blanchiment d'argent et la débauche impliquant des mineures. « Le ministre savait qu'il était dans mon collimateur », a indiqué Me Sénatus, terreur du phénomène « Zo kiki ».

« Je n'ai pas voulu réagir en attendant le retour du président de la République. Mais puisque le ministre a décidé de prendre la presse pour tenter de salir mon image, je suis obligé de réagir. Je ne vais pas accepter que quelqu'un, avec un passé douteux, ternisse ma réputation », a fulminé Jean Renel Sénatus sur les ondes de plusieurs radios de la capitale.

Parlant d'insubordination et de non-respect, le natif de Ganthier explique : « En moins de trois mois, le ministre m'a demandé d'exécuter 17 ordres illégaux. Dans ce cas, il peut dire que je ne reçois pas d'ordre. Je suis irrespectueux. » Même un étudiant en première année en droit, poursuit-il, sait qu'on ne peut pas apposer des scellés sur un véhicule. « Or, le ministre m'a demandé de le faire. Vu ma formation et mon parcours, je n'aurais jamais exécuté un tel ordre », a poursuivi encore Me Sénatus. A qui appartient ce véhicule ? Me Sénatus promet de donner la réponse au retour du chef de l'Etat, Michel Martelly, des Etats-Unis.

L'ancien chef du parquet continue de déballer

Le jeudi 20 septembre 2012, il dit avoir été convoqué au bureau du ministre. « A mon arrivée, le ministre m'a ordonné de lancer des mandats d'amener contre 36 personnes pour complot contre la sûreté intérieure de l'Etat et association de malfaiteurs », a révélé l'ex-commissaire du gouvernement, qui dit avoir expliqué au ministre qu'une telle décision aurait de graves conséquences sur le gouvernement dans une telle conjoncture. Le ministre aurait insisté. « Non, fè li, prezidan an ap kontan » (agissez, le président va être content), a répondu Me Sanon selon les explications de l'ancien commissaire, promettant de rendre publique cette fameuse liste. Me Mario Joseph, a révélé Sénatus, figure sur la liste noire du numéro un de la justice haïtienne habituée aux scandales.

Tacle appuyé sur le président du CEP

D'après l'ancien chef du parquet, le ministre de la Justice n'était pas le seul à le forcer d'exécuter des ordres illégaux. L'ex-ministre de la Justice, Me Josué Pierre-Louis, aujourd'hui président du Conseil électoral permanent (CEP), a également tenté de le trainer dans l'illégalité. « Josué Pierre-Louis m'a appelé vendredi matin pour me demander d'arrêter Mes Newton Saint-Juste et André Michel pour outrage à la magistrature et d'acheminer ensuite leur dossier au cabinet d'instruction, en me disant que je serais récompensé par le chef de l'Etat et la première dame », a déclaré Me Sénatus.

L'actuel président du CEP est traité de « prostitué politique » au cours des interviews accordées par Jean Renel Sénatus à divers médias de la capitale. Me Pierre-Louis, poursuit-il, œuvre pour la déstabilisation du pouvoir de Michel Joseph Martelly. « Le ministre de la Justice et Josué Pierre-Louis ne font que nommer des racketteurs dans le système. Je profite pour dire au ministre que je ne suis pas un narcotrafiquant, encore moins un « zokiki », et je ne fréquente pas des boîtes de nuit où il y a des enfants (...) », a martelé encore Me Sénatus dans son grand déballage. Il envisage de traduire le ministre de la Justice en justice pour diffamation.

Un des trois représentants de l'exécutif au Conseil électoral permanent incomplet et controversé, Me Josué Pierre-Louis, n'a pas encore réagi aux graves accusations de l'ancien commissaire de Port-au-Prince.

Valéry Daudier et Claude Gilles

Haiti – Justice : « J’ai refusé d’exécuter des ordres illégaux du ministre de la justice » a déclaré Me. Jean Renel Sénatus



Peu de temps après sa révocation, jeudi, à la tête du Parquet de Port-au-Prince, Me Jean Renel Sénatus a dénoncé son chef de tutelle, le ministre de la Justice, Jean Renel Sanon, qui lui aurait recommandé d’exécuter des ordres « illégaux... ».

« Le ministre de la justice m’a demandé de signer (de manière illégale) 36 mandats d’amener contre des personnes le jour de l’arrestation, à Delmas, des trois journalistes du Journal Le Nouvelliste. Il m’a dit de mettre comme motif : complot contre la sûreté intérieure de l’Etat et association de malfaiteurs. J’ai refusé d’exécuter cet ordre car je ne ferai pas ce que la loi ne m’autorise pas ».

Ainsi, l’ex-commissaire du gouvernement près le tribunal de Première instance de Port-au-Prince, Jean Renel Sénatus, qui intervenait vendredi au journal de 17 heures de radio Vision 2000, a accusé le garde des sceaux de la République, Jean Renel Sanon.

Pour Me Sénatus, son refus d’exécuter des ordres « illégaux.. » de son supérieur hiérarchique serait à la base de sa révocation, jeudi. « Je ne peux pas exécuter des ordres d’une personne irrespectueuse ».

« Un ministre qui me demande de poser scellé sur un véhicule [...], d’aller arrêter Me Mario Joseph dans son cabinet d’avocat. Je ne peux pas accepter ces genres de choses. Le ministre sait bien qu’il y a des choses qui ne relèvent pas de la compétence du commissaire du gouvernement », a indiqué, d’un ton rassurant, Jean Renel Sénatus.

Pourtant, le ministre Jean Renel Sanon avait précisé, dans la presse que le commissaire du gouvernement Jean Renel Sénatus a été démis de ses fonctions pour « insubordination » et « fautes administratives graves ».

Dans la foulée, Jean Renel Sénatus a dénoncé l’actuel Président du Conseil Electoral Permanent (CEP), objet de vives contestations, Josué Pierre-Louis, un proche du président Michel Joseph Martelly.

« Vendredi matin, Josué Pierre-Louis m’a appelé pour me demander d’arrêter les avocats : Newton Saint-Juste et André Michel et d’envoyer le dossier au cabinet d’instruction en me disant si je fais cela je rendrais service à la première dame et au pouvoir. Une fois de plus j’avais refusé cet ordre de Josué Pierre-Louis ».

C’est Josué Pierre-Louis qui est à la base de toutes les « mauvaises » choses que fait le président Martelly, a accusé Jean Renel Sénatus.

Depuis la révocation de Me Sénatus à la tête du Parquet, deux remplaçants se sont déjà succédé à ce poste, en moins de 48 heures.

HaitiNews509